

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTAQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
W. H. ROWEN, Imprimeur.

N° 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI, l'an-
née ou vol. se compose de 26 numéros et se divise en trimestres de 8, sans perte pour
l'abonné.—Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par an, de 10 piastres trimestriellement
d'avance.—On ne le cède pas de son cription pour moins de six mois.—Les lettres de
par la poste ont une piastre par trimestre.—Tous communications, demandes
ou réclamaçons doivent être adressées.—On insère gratuitement tous les ar-
ticles d'utilité et d'intérêt public, ceux de nature purement personnelle ou privée ne
sont admis que moyennant rétribution de 2 s. par ligne.

Paix des Annonces. Première insertion, 4 lignes et au dessous une demi pi-
astre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante se fait au
quint des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées
jusqu'à avis contraire.
PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces
au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit en
outre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié des
encançons, à produire en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en perra-t-elle la lecture à son fils.

UNE CONTEMPORAIN AU XIII. SIÈCLE.

Un soir, à Venise, un homme entra dans l'atel-
lier de Marc-Antoine Raimondi.

Cet homme, qui se blâit agité par quelques pen-
sées de colère comprimées non sans peine, s'assis-
sionnement sur un des sièges de l'atelier, et s'effor-
ça d'un jeune être qui travaillait à ébaucher
une planche de cuivre, si Marc-Antoine était au
lois.

L'élève leva la tête avec surprise et regarda l'é-
tranger en souriant :

—A l'heure, à neuf heures du soir, répéta-t-il.
Au lieu à neuf heures du soir ! Eh ! bon dieu,
d'où venez-vous pour faire une pareille question ?
Depuis deux heures le seigneur Marc-Antoine est
sorti, suivant son habitude, avec le seigneur Pietro
Aretino, et ils ne retourneront certainement pas
avant deux ou trois heures du matin.

—Et voilà comment votre maître respecte et cul-
tivre les arts ! Il ne les regarde donc que comme
un moyen de subvenir aux dépenses de ses débaî-
ches !... Allons, je reviendrai demain matin.

Et le lendemain matin, l'étranger revint en effet.
Cette fois, il trouva Marc-Antoine.

—Salut ! fit-il brusquement.

L'étranger et jeune graveur ne digna même pas
saluer la tête pour répondre au salut de l'étran-
ger.

—Je suis Allemand, seigneur, et j'ai acheté à
Nuremberg une collection de gravures d'Albert
Durer ; quelques-unes des dernières publiées ne
manquent néanmoins, et l'on m'a dit que vous
pourriez me les procurer.

—Et cela est possible en effet, répondit Marc-
Antoine ; mais cela regarde mon élève et non pas
moi. Adressez-vous à ce jeune homme.

—Pour posséder de si belles épreuves des ou-
vrages d'Albert Durer, continua l'étranger, en
feuilletonnant les gravures que lui présentait l'élève,
il faut que vous ayez de fréquentes relations avec
l'Allemagne, et sans doute avec Albert Durer lui-
même ?

—Ah ! mon Dieu ! interrompit l'étranger : que
vous je ! Albert Durer est un homme bien indigne
de votre amitié !

—Comment cela ?

—C'est un fripon ?

—Mais seigneur !

—Un homme méprisable et de la plus mauvaise
foi.

—Seigneur, Albert Durer est mon ami, et je ne
puis souffrir qu'on l'insulte devant moi.

—C'est un fripon, vous dis-je ! Vous croyez
qu'il vous donne des épreuves de ses gravures ?
Non ! vous ne recevez de lui que des copies faites,
tant bien que mal, par les plus médiocres de ses
élèves.

Marc-Antoine devint rouge et déconcerté.
Comment, vous, un graveur d'un si grand talent,

avez-vous pu vous laisser prendre à ce piège gros-
sier ? Tenez, regardez cette épreuve au singe, et
comprenez-la à l'épreuve que j'en ai apportée de
Nuremberg. Dites-moi maintenant si la gravure
que vous tenez d'Albert Durer est comparable à la
mienne ! Y retrouvez-vous la même vigueur, la
même grâce, la même pureté de traits ? Ces eaux,
vous les voyez bien, manquent de transparence, la
perspective manque d'air, la madone manque de
grâce, l'enfant manque de naturel. Voyez comme
les contours sont incorrects et durs ! on dirait que
votre épreuve a été gravée par un burin écaillé ;
dans l'autre, on reconnaît toute la hardiesse et la
vigueur du maître.

—Vraiment ! balbutia Marc-Antoine, vous avez
raison ! Albert Durer m'a trompé.

—Ce n'est point Albert Durer qui vous a trompé,
seigneur ! C'est vous qui trompez le public, ce
public imbécile qui ne sait pas distinguer l'œuvre
d'un artiste qui travaille pour l'avenir de celle d'un
débauché qui vend son talent, s'il en a, aux turpitudes
de l'Aretino et de Jules Romain ! Oui, Marc-
Antoine Raimondi, c'est vous l'imposteur ; c'est
vous qui volez le nom d'un autre ; c'est vous qui
volez mon nom, car je suis Albert Durer.

Marc-Antoine pâlit et aussitôt retomba sur son
siège dont il s'était levé avec violence.
—Et j'oublierais justice ! et toute l'Europe
saura vos misérables artifices. Et je ferai en sorte
que votre nom se trouve à jamais inséparable du
nom de Marc-Antoine Raimondi, écoutez : Voilà
quels seront vos titres dans la postérité. « C'est
celui qui vola le nom d'Albert Durer et qui prostitu-
a son burin aux dessins obscènes de Jules Ro-
main et au livre infâme de l'Aretino : voleur et
débauché. »

Après cela il sortit.
De chez Marc-Antoine, Albert Durer se rendit
devant le sénat de Venise, où il porta plainte
contre l'usurpateur de sa signature. Le sénat
rendit à l'instant même un arrêt qui condamnait
Marc-Antoine à ne plus contrefaire, sous les
peines les plus graves, ni la signature, ni le mono-
gramme d'Albert Durer. Il enjoignit en outre aux
bourgeois du Sénat de brûler toutes les gravures
mensongères.

L'affaire entière s'occupa de cette affaire et prit
fait et cause pour Albert Durer.
Le Pape Clément VII, instruit du vol honteux
de Marc-Antoine, le fit jeter dans une prison, sous
le prétexte qu'il avait gravé des épreuves obscènes,
et lui infligea une longue captivité.

Albert Durer vengé et comblé d'honneurs, re-
tourna dans son pays, après un séjour de trois mois
à Venise et à Rome.

Marc-Antoine, malgré tout l'éclat de son talent,
ne put jamais faire oublier sa conduite à l'égard
d'Albert Durer, et plusieurs historiens contemporains
n'écritèrent jamais son nom sans y ajouter
l'épithète de Ladrone.

De nos jours, en France, devant les tribunaux
et sur le procès-verbal, il est été condamné à
200 francs de dommages-intérêts, et cela, après un
procès long et coûteux pour Albert Durer, et puis
personne n'eût songé à lui faire des reproches de
sa conduite, personne même peut-être n'y eût pris
garde.

C'est qu'alors l'art était de la part de l'artiste et
de la part l'objet d'un culte unanime et pieux ;

tandis que de nos jours, l'artiste et le public font
de l'art un métier dont les produits se vendent et
s'échangent : rien de plus.

Tribunaux Publiques.

Au peu d'esprit que le bon homme avait,
L'opinion d'autrui par compément recroit.

Pour le Fantaque.

Mr. le Rédacteur,

Une bravis galéuse peut gêner tout un troupeau.

Si tout le monde laissait passer sans les dé-
celer ou sans les montrer au doigt, ces êtres qui ne
bouaissaient pas d'autre moyen de se tirer de leur
propre insignifiance qu'en attaquant les person-
nes utiles à la société, en difflamant leur caractè-
re privé, on les verrait bien-tôt sortir de la solitude
à laquelle la noirceur de leur œuvre les condamne,
se réunir en bandes, s'établir en
tribunaux des réputations et répandre bientôt la dis-
cord et la haine parmi les canadiens !

Moi promenant un soir, absorbé dans mes ré-
flexions je fis distrait par un dialogue des plus
animés mais dont je ne veux vous citer que
quelques phrases éparpillées. Il avait lieu entre
deux interlocuteurs dont l'un était un jeune
homme dont l'œil d'abord assez doux et agréable
étincelait bientôt sous le feu d'une colère con-
trainte. Son corps livré à de tels mouvements
convulsifs annonçait une âme cruellement émue,
un cœur profondément ulcéré. L'autre paraiss-
sait un jeune homme bien né, un maître en ré-
serve, un déportement sage et sensible :—

— Tu es heureux dans ton malheur. — Quoi,
que veux-tu dire ? Est-ce que tu voudrais me
narguer par ce que je'ai perdu ma majorité que
m'avaient promise un tas de... et qu'on a été
à la place que j'ambitionnais un homme sans
argent et par conséquent sans principe ; je voudrais
qu'après m'avoir enlevé mon emploi il
m'ait arraché la vie ; si... maître de la
situation... N'achève pas ; la colère t'égare tu
es injuste. — Oh si je n'avais pas emité les suites
d'un ressentiment de ces gens qui tiennent à lui,
je t'aurais provoqué. — Mais non ou plutôt plus.
— Au surplus il n'ignore pas mes sentiments à
son égard ; je les ai fait connaître à un plus
puissant que lui ; ses amis les connaissent ;
chaque fois que je l'ai rencontré mon œil de
travers et menaçant doit l'avoir averti de ce que
j'étais sur son approche. Plus d'une fois ma
bouche a prononcé un mot qui aurait été
adressé à lui seul ; je ne suis content ni
niire ; tout le monde prend sa défense ; je
meurs de dépit ; mes amis me trahissent ou
m'abandonnent, si mort... Arrête donc tu es
hors de toi ; parais. — Tiens je me crois ton
ami et je te dis franchement que ce que tu
aurais de mieux à faire serait de rester tranquille
et de perdre cette vilaine habitude qui te fait